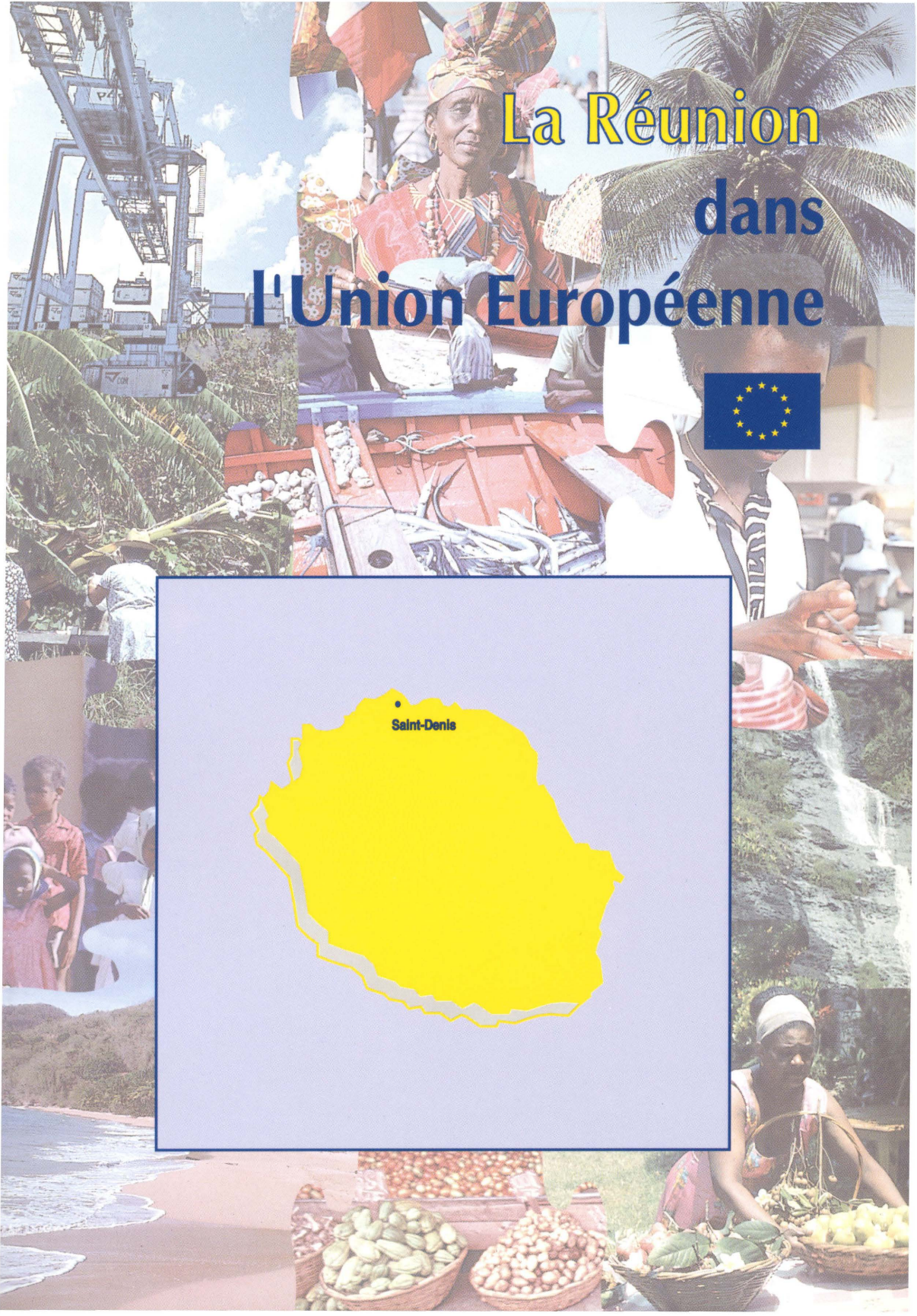
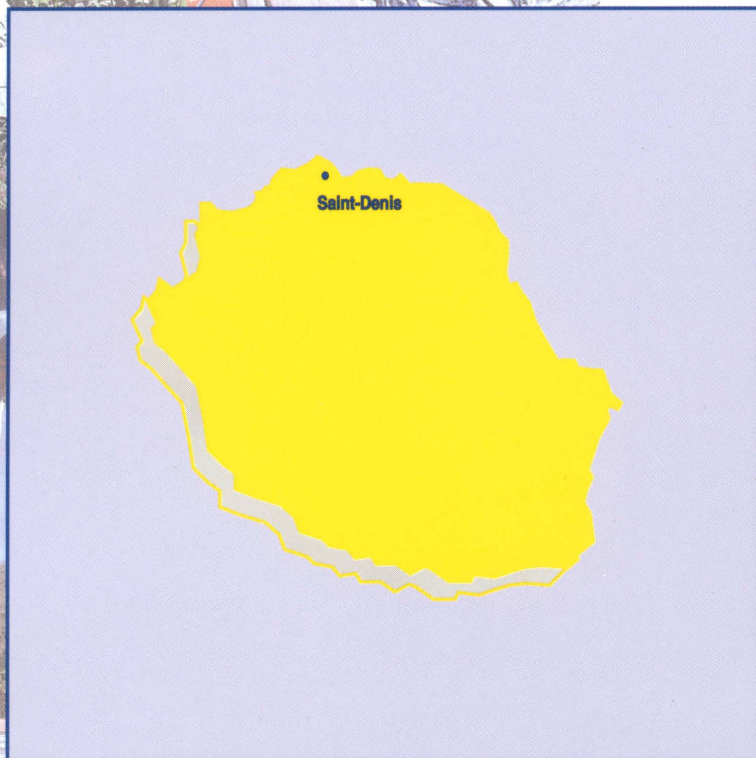


# La Réunion dans l'Union Européenne



# BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- Le Ministère des DOM-TOM
- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de la Réunion
- Au sein de la Préfecture de La Réunion, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- L'Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE)
- La Direction Nationale de Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen.

## CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Ministère des DOM-TOM/ *P. Caillaud*, Ministère des DOM, CCE, Ministère des DOM-TOM.

Brochure : p.3 CCE, p.6 dessin de *L. Koechlin*, p.7 Campagne, Campagne/*Nicole Lejeune*, p.10, p.11, p.12 et p.13 Ministère des DOM-TOM.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>La Réunion, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>7</b>
- La nouvelle donne pour 1994-1999	
- 2,9 milliards de francs pour la Réunion entre 1989 et 1993	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>13</b>
- La coopération interrégionale	
- Réduire les effets de l'éloignement et de l'insularité	
- Favoriser la formation des jeunes Européens	
<b>Les perspectives pour 1994-1999</b>	<b>14</b>
<b>Glossaire</b>	<b>15</b>
<b>et adresses utiles</b>	



Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne est riche d'une grande diversité régionale, héritée de son histoire et de sa géographie, et cela d'autant plus qu'elle ne se limite pas au "vieux continent" mais s'étend également au-delà des océans. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions de l'Union européenne le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et moné-

taire qui doit mener à la monnaie unique, la Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales, en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Pour répondre aux déséquilibres régionaux, l'Union s'est fixé trois principaux objectifs :

- **l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un "investissement" de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion bénéficient de crédits de plus de 15 milliards de francs.
- **l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les ter-

ritoires des 19 régions françaises concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne mais 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables à la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques régionales s'élève à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des Collectivités territoriales, soit, au total, près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs





- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées.

- **aide à l'industrie de la pêche** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (600 millions d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (1,4 milliard d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun des objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

## LA SPECIFICITE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Au sein de ce dispositif d'aide aux régions d'Europe, les DOM bénéficient de programmes particuliers. En effet, ces régions, les plus éloignées du continent européen, sont placées dans un environnement manifestement spécifique par rapport au reste de la Communauté : éloignement, insularité, manque de ressources naturelles sont les maître-mots de leurs contraintes de développement.

L'intervention de la Communauté vise donc à assurer une contribution optimale des politiques communautaires tout en respectant ces particularismes.

En plus de l'objectif 1 et des PIC, le programme d'action POSÉIDOM a suivi, depuis son adoption en 1989, une approche adaptée aux régions ultrapériphériques : favoriser le développement tout en



OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

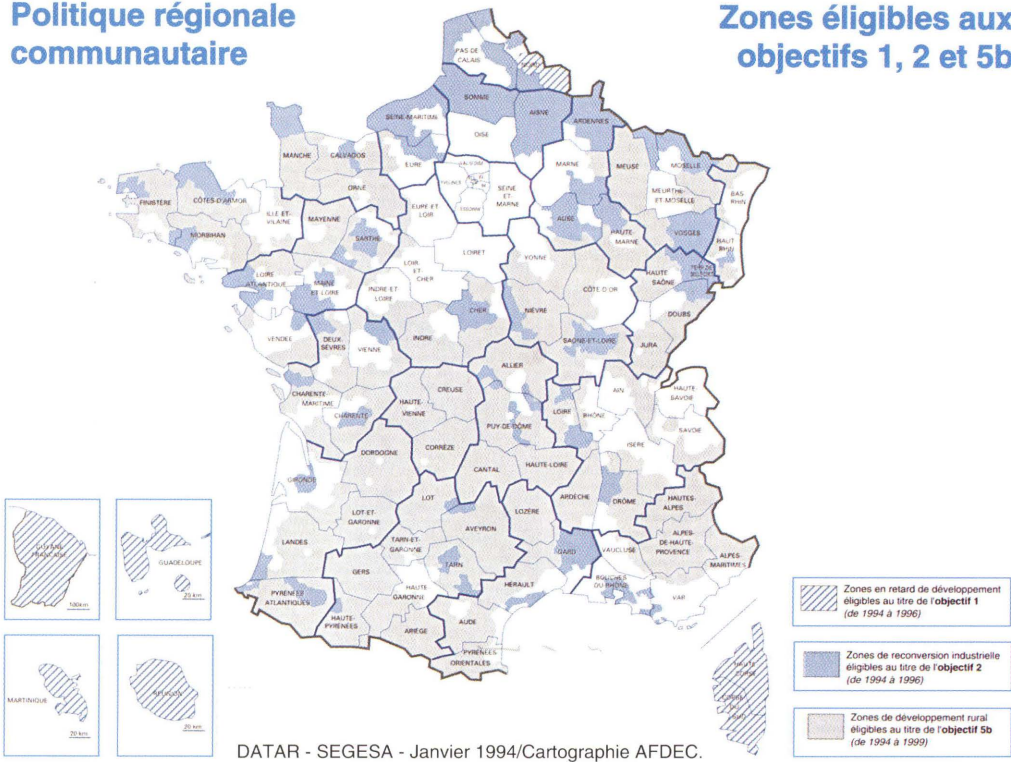
**1 Régions concernées par l'objectif 2** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.





respectant les spécificités locales. A ce titre, les DOM ont bénéficié du maintien, à certaines conditions, de l'octroi de mer, d'une fiscalité de faveur pour le rhum local, d'un régime spécifique de TVA, de l'exemption du nouveau régime d'accises applicables depuis le 1er janvier 1993.

## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999. Cette intervention se fera par le biais de programmes régionaux ou nationaux selon les objectifs concernés.

Les programmes sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directe-

ment entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** permet aux responsabilités d'être exercées au niveau le plus proche des réalités. Les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide communautaire s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à plusieurs **instruments financiers** :



Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) a une vocation générale de développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, compense les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a uniquement),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'Ecus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides pour la **conservation du patrimoine architectural** ou pour la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Au milieu de l'Océan indien, dans l'Archipel des Mascareignes, la Réunion s'étend sur une surface de 2 500 kilomètres carrés. Cette belle île volcanique au relief montagneux abrite une population qui a presque triplé depuis cinquante ans.

Marginalisée du fait de sa situation géographique excentrée, à près de 10 000 kilomètres de la métropole, elle est très dépendante des liaisons maritimes et aériennes en raison même de son éloignement du territoire métropolitain. Avec un Produit Intérieur Brut inférieur de moitié à la moyenne nationale, un taux de chômage supérieur à 35 % de la population active et un grand nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, l'île figure parmi les territoires les plus fragiles de l'Union européenne.

L'économie réunionnaise, surtout orientée vers les services non-marchands et le commerce, est à la recherche d'un dynamisme lui permettant d'enrayer la montée des problèmes sociaux. De plus, la proximité de Madagascar et de l'île Maurice qui disposent d'une main

d'oeuvre " bon marché ", est préjudiciable au développement réunionnais.

L'île possède néanmoins des atouts dont elle doit tirer parti, comme son secteur touristique qui est en pleine croissance. L'agriculture et la pêche représentent moins de 10 % des activités de la Réunion. Traditionnellement consacré à la mono-industrie sucrière, ce secteur a subi de nombreuses pertes d'emploi qui n'ont pas été compensées par le secteur industriel.

Pour tenir compte de l'importance des difficultés rencontrées par la région, les politiques régionales communautaires interviennent sur l'île de la Réunion au moyen des fonds structurels (FEDER, FSE et FEOGA), sur plusieurs axes de développement, afin de multiplier ses chances de redressement économique et de créer des emplois.

Le retard de développement accumulé par la Réunion par rapport à l'Europe continentale ne peut être comblé sans une action stratégique et intégrée en direction de l'ensemble des composantes socio-économiques régionales.

## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

### ■ LA NOUVELLE DONNE POUR 1994 ET 1999

Avec la prochaine phase de l'intervention des fonds structurels européens qui sont destinés à

soutenir les régions de la Communauté, la Réunion bénéficie à nouveau, pour 6 ans, du programme objectif 1 dont le but est d'aider les régions en retard de développement. Le 20



# RÉUNION 97-4



© IGN Paris 1994

**La totalité du territoire réunionnais  
est éligible à l'objectif 1**



juillet 1993, le Conseil de l'Union européenne a confirmé que l'île réunionnaise faisait partie des zones prioritaires.

Ce programme concerne l'ensemble de la population régionale, soit près de 600 000 habitants et la totalité du territoire insulaire. C'est en comparant le Produit Intérieur Brut des régions avec la moyenne communautaire que la définition des régions bénéficiaires a été arrêtée par le Conseil : au-dessous du seuil de 75 % de cette moyenne, la région bénéficie automatiquement de l'objectif 1.

Le futur programme objectif 1, qui définira l'intervention des fonds structurels pour l'île de la Réunion jusqu'en 1999, bénéficiera d'une enveloppe communautaire plus importante. Elle s'enrichira également des crédits

prévus au contrat de plan Etat-Région. La Communauté, l'Etat et les Collectivités sont ainsi associés à la relance des zones les plus fragiles de l'Union afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement du programme objectif 1 réunionnais s'inscrit dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région au sein de ce contrat de plan. L'action communautaire se veut, en effet, complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale. Les futurs programmes sont préparés par la Préfecture de Région en partenariat avec les collectivités et seront adoptés par la Commission européenne, en liaison avec l'Etat français, avant d'être gérés et mis en oeuvre par la Préfecture de Région (SGAR), en partenariat avec les collectivités.

<b>DOTATIONS 1989-1993*</b>				
(en millions de francs)				
<b>PROGRAMMES</b>	<b>FEDER</b>	<b>FSE</b>	<b>FEOGA</b>	<b>TOTAL</b>
<b>OBJECTIF 1</b>	950,7	622	545	2 117,7
<b>LEADER</b>	12,3	4,7	7,5	24,5
<b>ENVIREG</b>	21,4	4,5	4,6	30,5
<b>STRIDE</b>	25,3	–	–	25,3
<b>TÉLÉMATIQUE</b>	17	–	–	17
<b>PRISMA</b>	7	–	–	7
<b>REGIS</b>	132,5	31	151,8	315,3
<b>PICS FSE (2)</b>	–	1	–	1
<b>POSEIDOM</b>			56,0	56,0
<b>OBJECTIFS 3 ET 4</b>		313		313
<b>OBJECTIF 5A</b>			95	95
<b>TOTAL</b>	1 166,2	975,2	803,9	<b>2 946,3</b>

\*Chiffres indicatifs/1écu = 6,6 francs /pour le FSE, 1 écu = 7 francs



## ■ 2,9 MILLIARDS DE FRANCS POUR LA RÉUNION ENTRE 1989 ET 1993

Sur les cinq dernières années, différentes actions d'aide aux régions en difficulté ont été mises en oeuvre sur l'île de la Réunion à travers huit programmes d'initiatives communautaires et au titre des objectifs 1, 3, 4 et 5a.

### LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL OBJECTIF 1

Couvrant l'ensemble du territoire régional, le programme opérationnel objectif 1 - Réunion est l'un des plus grands programmes français par l'importance de ses financements. Il met en oeuvre de nombreuses actions de redéveloppement grâce aux financements du FEDER, du FSE et du FEOGA, à travers six principaux axes d'intervention :

- **le désenclavement de l'île** regroupe plusieurs grands projets parmi lesquels la construction de voies routières pour trois zones d'activité à l'aide de 8 millions de francs du FEDER, d'une partie du boulevard sud de Saint-Denis avec une subvention de 52 millions de francs du FEDER, ou encore l'aménagement du port Est de la Pointe des Galets pour 15 millions de francs.

Enfin, cet axe a notamment permis la mise aux normes de l'aéroport international de Saint-Denis grâce à une subvention de plus de 160 millions de francs accordée par le FEDER, pour un coût total de 322 millions.

- **l'axe industrie, artisanat et services** porte sur plusieurs actions dont, notamment, l'aide aux projets de développement des entreprises, dispensée par des subventions à l'investissement productif allant jusqu'à 50% du montant du projet, et le financement d'entreprises par bonification d'intérêt, garanties d'emprunt ou prises de participation.

Le programme objectif 1 a également mis en place un fonds de garantie à l'exportation destiné à promouvoir les productions locales.

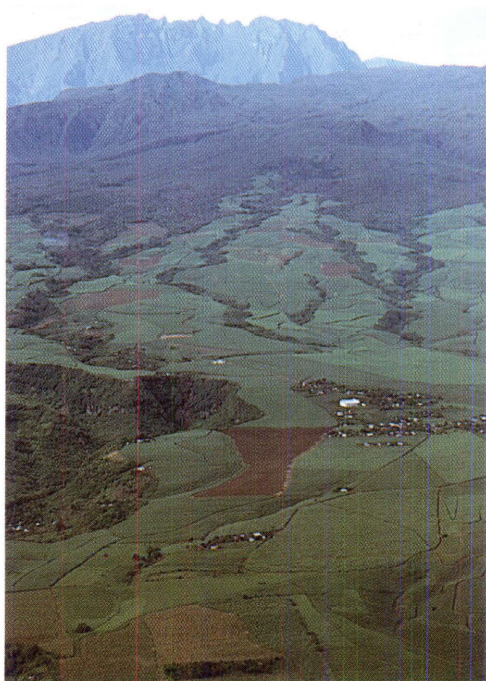
Enfin, cet axe a financé des actions d'aide au conseil pour les PME et la construction de pépinières d'entreprises dans le but de favoriser le développement durable des jeunes entreprises.

- **le tourisme** a constitué l'un des axes prioritaires d'intervention du programme. Il a permis la construction de villages de vacances d'une capacité totale de 800 lits pour un coût total de 41 millions de francs dont plus de 8 millions ont été subventionnés par le FEDER.

Les ports de Saint-Pierre et de Saint-Gilles ont bénéficié de 27 millions de francs de ce fonds pour la réalisation de travaux tels que l'achat de pontons de plaisance, la création d'espaces verts, la construction de quais ou de terre-pleins.

De même, pour mettre en valeur les deux principaux pôles touristiques de la région, le volcan de la Fournaise et le massif du Piton des Neiges, le FEDER a financé des aménagements de sites (kiosques, parkings) et la création de sentiers balisés, de gîtes et de sites de détente.

- **le développement rural** a été favorisé par le programme objectif 1 qui a notamment financé des actions de valorisation végétale et agricole par le développement des productions animales.



Cet axe a modernisé les infrastructures agricoles par la mise en valeur de certaines terres agricoles des Hauts avec un concours financier du FEOGA de 14 millions de francs, mais aussi par l'amélioration foncière et le remembrement des exploitations agricoles avec 22 millions de francs du FEOGA. Des travaux d'irrigation sur 1500 hectares et des retenues collinaires pour l'abreuvement ont aussi été réalisées dans cet axe. Enfin, le FEOGA a consacré près de 150 millions de francs à des aménagements forestiers pour la protection et la production sylvicole, à la création de voies afin de desservir les écarts ruraux et l'alimentation en eau des communes rurales.

**- Les infrastructures de support**

ont été développées grâce au FEDER qui a financé, en particulier, des actions de protection de l'environnement, c o m m e l'endiguement de la Rivière des



Galets, des initiatives en faveur du transfert de technologie, de la recherche et de l'innovation, sans oublier l'aménagement et l'extension d'un centre de formation à Saint-Denis.

Le FEDER a également participé à une opération de grande envergure, initiée en 1989, qui permettra, à terme, la valorisation des terres agricoles de la zone " sous le vent " et l'amélioration des conditions de vie de la population grâce au transfert des eaux de pluie de l'Est vers l'Ouest. Les travaux prévoient la mise en place de réseaux d'irrigation et d'opérations de remembrement. Le financement du FEDER s'élève à 308 millions de francs.

Le FEOGA est venu en appui du FEDER sur cette opération en participant au financement des équipements individuels et des réseaux collectifs d'irrigation pour la somme de 73,5 millions de francs sur le montant global de 155 millions de francs.

Au total, près de 400 millions de francs ont été investis par le FEDER et le FEOGA depuis 1989 pour améliorer l'irrigation et les infrastructures hydrauliques de l'île.

- **Les ressources humaines** constituent le dernier axe de développement du programme, qui a concerné plus de 11 000 personnes chaque année, avec le concours des crédits communautaires apportés par le FSE pour soutenir l'emploi et la formation.

Le Fonds Social Européen a ainsi financé, pour 6 millions de francs, des actions de formation en direction des agriculteurs et des métiers de la mer.

Le secteur tertiaire a bénéficié,

quant à lui, de formations qualifiables en direction des demandeurs d'emploi avec 18 millions de francs de subvention du FSE.

Des programmes de qualification de l'artisanat et du secteur tertiaire et des actions en direction de l'apprentissage agricole, commercial ou touristique ont été financées par le Fonds Social Européen dans cet axe.

Enfin, des bourses ont été offertes aux étudiants pour leur permettre de poursuivre leur cursus universitaire en dehors de la Réunion ; elles ont mobilisé le FSE à hauteur de 23 millions de francs.

**LES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES**

En complément de ce grand programme d'aide régionale, la Réunion a bénéficié,





entre 1991 et 1993, de plusieurs programmes d'initiative communautaire (PIC) destinés à résoudre certaines difficultés locales :

- Le programme **REGIS**, qui vise à renforcer l'insertion socio-économique des régions ultrapériphériques et qui est essentiellement orienté vers le désenclavement, l'aménagement portuaire et la valorisation des productions agricoles bénéficie, d'une participation européenne de 280 millions de francs. Il s'agit d'un complément financier à certaines actions déjà prévues dans le programme objectif 1.

REGIS cofinance également les mesures spécifiques de protection contre les catastrophes naturelles comme les cyclones dont la région est souvent victime.

- le PIC **ENVIREG** est destiné à renforcer la protection de l'environnement des zones côtières en procédant à des actions d'assainissement du littoral, en protégeant les espèces naturelles et en préservant les lagons pour leur valorisation touristique.

ENVIREG a bénéficié de 25 millions de francs des trois fonds structurels entre 1990 et 1993.

- Le programme **STRIDE**, doté par la Communauté d'un budget de 24 millions de francs, soutient les projets de recherche et d'innovation technologique dans l'île.
- Le PIC **LEADER**, consacré au développement rural réunionnais, a été mis en place dans la région et a mobilisé 24,5 millions de francs de la Communauté.
- La Réunion a également bénéficié des programmes **TELEMATIQUE** et **PRISMA** qui aident les entreprises des zones les moins favorisées à promouvoir des services avancés de télécommunication.
- Enfin, le FSE a lancé deux PIC sur l'île de la Réunion : le programme **NOW** qui favorise l'insertion professionnelle des femmes et le programme **HORIZON** qui soutient l'insertion professionnelle des handicapés et la qualification des personnes en difficulté.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Parallèlement aux actions régionales financées par les fonds structurels, certaines politiques communautaires viennent renforcer les liens unissant les citoyens de l'Union européenne afin de les aider à tirer parti des nombreuses possibilités offertes par l'Union.

### ■ LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

La Réunion participe à trois réseaux de coopération interrégionale : **EURISLE**, dont l'objectif est de fournir aux Réunionnais un outil d'aide à la décision adapté aux contraintes de l'insularité ; **IDEE**, qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelle et la formation des dirigeants d'entreprises d'insertion municipales ; **COMMISSION DES VILLES**, qui concerne l'emploi, le développement endogène et l'insertion en milieu urbain, est un réseau d'échanges d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.

La Réunion participe à ces réseaux aux côtés de nombreux partenaires de l'Union (Canaries, Ile de Wight, Madère, Martinique, Goyave, Kalamara, Sicile etc).

### ■ RÉDUIRE LES EFFETS DE L'ÉLOIGNEMENT ET DE L'INSULARITÉ

Le programme d'action **POSEIDOM**, adopté en décembre 1989 au profit des départements d'Outre-Mer français (DOM), s'intègre dans le cadre de la politique communautaire en faveur des régions ultrapériphériques. Il constitue un engagement politique de la Communauté, consacre l'implication des fonds structurels dans les actions en faveur des DOM et aménage l'application du droit communautaire à la spécificité de ces départements ; ainsi certaines règles juridiques européennes ont été assouplies, notamment les règles de fiscalité communautaire.



### ■ FAVORISER LES JEUNES EUROPÉENS

Grâce au programme **ERASMUS** qui vise à la mobilité des jeunes étudiants en Europe, 24 étudiants réunionnais ont suivi, en 1992, une partie de leur année universitaire dans d'autres pays de l'Union.

Le programme d'échange de jeunes travailleurs a permis, de son côté, à 20 étudiants réunionnais de faire des échanges entre l'Outre-Mer et le Royaume-Uni.

Enfin, l'action **Jean Monnet** a financé, à l'Université de la Réunion, un enseignement de droit communautaire européen.

Ces différentes actions, moins dotées financièrement que les programmes des politiques régionales, ont néanmoins une importance déterminante pour la réalisation de la cohésion économique et sociale, dans la mesure où elles renforcent les coopérations et les synergies entre entreprises et citoyens européens.



## LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Les programmes des politiques régionales communautaires seront, pour la plupart, reconduits pour la prochaine période 1994-1999 et avec des crédits plus importants. Ils seront établis en partenariat entre la Communauté européenne, l'Etat et les Collectivités territoriales après un bilan socio-économique de la zone, l'évaluation de l'impact des actions engagées sur la période précédente et la définition d'une stratégie adaptée à la nouvelle conjoncture.

Cette période offre donc de nombreuses possibilités à l'ensemble des acteurs régionaux qui trouveront dans les nouveaux programmes des soutiens adaptés à la réalisation de leur projet de développement.

Dans la perspective de la cohésion économique et sociale européenne, indispensable à la réalisation de l'Union Economique et Monétaire, l'ensemble du dispositif de soutien régional doit permettre de maintenir et de créer des emplois par la relance de l'économie réunionnaise.

*“ Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. ”*

Jacques Delors



# GLOSSAIRE

**ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

**BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.

**BEI** : Banque Européenne d'Investissement.

**BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.

**BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.

**COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.

**COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.

**DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.

**DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.

**EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.

**ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.

**ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.

**ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.

**EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.

**EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.

**EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.

**FOEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.

**FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FOEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.

**FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.

**FSE** : Fonds Social Européen.

**HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.

**IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.

**IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.

**INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.

**KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.

**LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.

**LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.

**LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.

**NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.

**PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.

**PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.

**PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.

**PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.

**PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.

**POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.

**PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.

**RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.

**RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.

**REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.

**RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.

**RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.

**RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.

**STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.

**TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.

**TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.

**THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.

**URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.

**YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional de la Réunion

Avenue René Cassin-Moufia  
BP 402  
97494 Sainte-Clotilde  
Tél : (19) 262 48 70 00  
Fax : (19) 262 48 70 71

## Préfecture de région de la Réunion Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Place Barachois  
97405 Saint-Denis Cedex  
Tél : (19) 262 40 77 77  
Fax : (19) 262 41 73 74

## AGILE (Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne)

17, rue Amiral Lacaze  
97400 Saint-Denis  
Tél : (19) 262 41 00 12  
Fax : (19) 262 21 90 72

## Centre d'Information Jeunesse

5, rue du Maréchal Leclerc  
97400 Saint-Denis Cedex  
Tél : (19) 262 41 26 03  
Fax : (19) 262 41 56 67

## Euro Info Centre

5 bis, rue de Paris  
BP 120  
97463 Saint-Denis Cedex  
Tél : (19) 262 48 64 64  
Fax : (19) 262 41 80 34

## Correspondant BC-NET

Liste des membres sur 3615 CEE

## Correspondant BRE

M. François-Alexandre Guyot  
Cabinet Cabcom  
52, allée des Pailles-en-Queue  
CPA Champagne  
97434 Saint-Gilles  
Tél : (19) 262 24 37 19  
Fax : (19) 262 24 37 36

## Sources d'Europe

### Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---



- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**  
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :  
**Agence Liaisons - CEE**  
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34